



# Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°519 du Mercredi 03 juillet 2019 - 13<sup>ème</sup> année - Prix: 250 FCFA

ORGANISATION DES LOCALES APRÈS 32 ANS

P.3

## Une première pluraliste qui a fait relever des difficultés et des erreurs à corriger pour l'avenir



### Taux de participation provisoire en attendant les résultats : 50,5%

SECTEUR DE LA SANTÉ

Après plus d'un an d'accalmie le désespoir monte

## Le SYNPHOT menace et interpelle le Premier ministre

P.6

P.7 SOCIAL

MANIFESTATIONS SUR LE CAMPUS DE LOMÉ :

### Un dérapage peut conduire à l'exclusion définitive des établissements publics du Togo



P.6 NATIONAL

NSIA :

### Les droits légaux des agents licenciés bientôt recalculés et payés





**Le Carnet**

**Il faut commencer quelque part !**

Les Togolais ont élu dimanche leurs conseillers municipaux. Une première depuis 32 ans. Cette étape ultime marque la réussite de la politique de décentralisation menée par le gouvernement et soutenue activement par l'Allemagne, la France et l'Union européenne. 3.423.099 électeurs étaient inscrits sur les listes. Ils avaient à choisir parmi plus de 11.000 candidats issus de partis ou de listes indépendantes. 1.527 postes de conseillers étaient en compétition pour 117 communes. Ce scrutin local a suscité une mobilisation inattendue de la part des formations politiques. Mais cet enthousiasme n'a pas beaucoup emballé les électeurs le jour du scrutin. Malgré le taux de participation qu'on annonce à plus de 60%, beaucoup de Togolais surtout dans la capitale n'ont pas exercé leur droit de vote. La plupart d'entre eux dit être fatigués des élections. Certains sont déçus du comportement de la classe politique de l'opposition. Mais tout a tourné autour de tout le processus depuis la révision des listes électorales jusqu'à ce 30 juin où les électeurs sont allés mettre leurs bulletins dans les urnes. Il y a eu trois jours de révisions des listes électorales. C'était une faveur politique. Sinon les opérations de révisions des listes électorales se font chaque un an. Il faut rappeler que le dernier recensement avait eu lieu seulement en octobre 2018 et qu'en principe devrait se tenir en septembre ou octobre prochain. Pour les élections en elles-mêmes, la plupart des candidats disaient que la CENI n'était pas encore prête et qu'il fallait les reporter de quelques jours. Mais pour la CENI, il faut s'en tenir à la date. Elle a estimé être prête pour cette date. Et finalement, elle a eu raison à moitié. La perfection n'est pas de ce monde. Étant donné que les élections locales ne sont plus organisées au Togo il y a de cela 32 ans et que ces élections sont totalement différentes des élections nationales, les difficultés dans l'organisation doivent se poser. Avant les élections locales portaient seulement sur 21 préfectures. Mais aujourd'hui on en compte 117 et chaque commune est une circonscription électorale. Dans tous les cas, il faut commencer quelque part. Parce que si on continue d'attendre, on ne les organisera jamais. Maintenant que c'est fait, il faut tout réorganiser. C'est la fin des délégations spéciales qui ont géré les communes comme leur épicerie. Les présidents des délégations spéciales ne rendent compte à personne même à celui qui les a nommés. Les nouveaux élus apprendront à gérer selon les besoins des populations. Malgré les difficultés relevées ça et là, ces élections sont aujourd'hui un nouveau départ pour poser les bases d'une gestion des communes par les populations et pour les populations. Les nouveaux élus auront à rendre compte après six ans et solliciteront de nouveau les suffrages des électeurs au bout de ces six ans. Après leur élection les élus auront à subir des formations sur la gestion des communes. Beaucoup d'entre eux sont des novices en gestion de communes et il faut les mettre dans le bain. La préparation de ce rendez-vous est un sans faute pour la Commission électorale (Céni) et pour son président Tchambakou Ayassor. Bon l'an mal an, le Togo est en train d'installer les bases solides du développement à la base.

**EDUQUONS AUTREMENT**

**Les vacances scolaires : période où les enfants sont le plus victimes d'abus sexuels**

*Les vacances scolaires ont débuté pour certains enfants déjà, plusieurs parmi eux ont quitté les parents pour d'autres destinations. Sortir du cadre familial après toute une année scolaire est très important pour le bien-être des enfants, changer de milieu et d'air a des impacts positifs mais il ne faut pas oublier que de plus en plus les enfants sont violés. Il est actuellement dans le monde une nouvelle espèce d'hommes (les pédophiles) qui ne reculent devant rien pour assouvir leurs désirs obscènes, malsains et contre nature.*

Des cas de viols d'enfants sont récurrents aujourd'hui, pour certains cela semble être un mythe mais un tour chez les gynécologues, les psychologues et les pédopsychiatres vous feront voir la triste réalité. Les pédophiles n'ont pas de signes particuliers visibles, ils sont comme tout le monde mais habités par cette pulsion sexuelle répugnante. Ils n'hésitent même pas à violer les enfants de leur entourage ou carrément à les initier à la sexualité de façon précoce. Ils menacent les enfants pour que ces derniers ne les dénoncent pas ; ce qui sous entend qu'au delà des cas connus qui ont été envoyés vers les spécialistes, il y a des enfants qui subissent en silence. Le viol a de graves conséquences physiques et psychologiques, il détruit les enfants qui en sont victimes, les victimes qui s'en sortent sont ceux qui ont la chance d'être soutenus et accompagnés. Aucun enfant ne mérite d'être victime des attouchements, harcèlements et

viols.

**Les conséquences du viol sur enfants sont multiples :**

On peut noter des déchirures au niveau de l'appareil génital qui peuvent même nécessiter des interventions chirurgicales immédiates.

Le traumatisme psychologique s'il n'est pas bien géré peut conduire la victime dans le futur au suicide à cause du mal être, à l'alcoolisme, à la toxicomanie et au célibat à cause de la difficulté à faire confiance à un homme et à se sentir en sécurité avec lui.

Les parents doivent veiller à la sécurité de leurs enfants, les envoyer en vacances pour souffler un peu n'est pas une mauvaise idée mais les envoyer chez des personnes de confiance qui pourront veiller sur eux est important. Porter le poids de cette cruauté qu'est le viol parce que l'on a confié son enfant à la mauvaise personne n'est pas facile à gérer. Des tours chez le gynécologue pour constater les dégâts de la barbarie en passant



par les analyses de sang dont le test du VIH pour savoir si l'enfant n'a pas été infecté des IST et particulièrement du VIH au cours du viol pour finir par les séances chez un psychologue ou un pédopsychiatre pour aider l'enfant à s'en sortir sont un martyr qu'aucun parent ne voudrait vivre et qu'on ne peut souhaiter à aucune famille.

**Les enfants sont plus exposés pendant les vacances.**

Les parents doivent apprendre aux enfants surtout aux petites filles à crier et à se plaindre à eux quand un adulte ou un adolescent a des gestes déplacés envers eux. Pouvoir instaurer un climat de confiance avec ses enfants est primordial. Apprendre aux petites

filles qu'il ne faut pas s'asseoir sur un adulte ou un adolescent même si celui-ci insiste. Indiquer à la petite fille que personne ne doit toucher ses parties intimes qui sont un trésor qui doit être caché, faire savoir à la petite fille qu'il peut s'avérer dangereux de se coucher à côté d'un garçon et tout ceci dans un langage facile que l'enfant pourrait comprendre. Informer l'enfant sur les dangers de façon simple réduirait un tant soit peu ces cas de viols.

Gardez vos enfants chez vous si vous n'êtes pas sûr que votre enfant soit en sécurité là où vous l'envoyez en vacance.

**Karimath Fomilayo LAWANI :**  
Présidente de l'ONG  
Eduquons Autrement

**7eme ART**

**Le Ministre Kossivi EGBETONYO a donné le coup d'envoi de la 3ème édition de la semaine nationale du cinéma togolais**

Le Ministre de la Culture du Tourisme et des Loisirs, Monsieur Kossivi EGBETONYO a donné, ce lundi 1er juillet 2019, dans la salle Concorde de l'Hôtel 2 Février, le coup d'envoi des activités de la 3ème édition de la semaine nationale du cinéma togolais. Le lancement officiel de cette cérémonie a connu aussi la présence d'autres éminentes autorités et personnages amoureux de la culture togolaise à l'instar des Ministres en charge de l'Agriculture Monsieur Noël BATAKA, des Droits de l'homme Monsieur Christian TRIMUA. De nos jours, la production et la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles constituent l'un des secteurs les plus dynamiques de la croissance mondiale du fait d'une augmentation constante de la consommation des ménages. C'est ainsi qu'en cinq jours durant, les cinéastes et amoureux du 7ème art togolais s'emploieront à former et à s'entretenir du 1er au 06 juillet 2019



sur des thèmes aussi riches que variés et importants, les uns autant que les autres tels qu'en actorat, direction photo, réalisation et scénarisation.

Pour une bonne réussite de cet événement, le Ministre en charge de la culture exhorte les cinéastes togolais à suivre la formation à venir

avec le sérieux nécessaire et l'abnégation et à en tirer le meilleur parti. Car la culture constitue la pierre angulaire d'un développement harmonieux, c'est pourquoi le gouvernement s'emploie à traduire dans les faits, la vision du Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Faure

Essossimna GNASSINGBE, déterminé à faire du secteur de la culture en général et du cinéma en particulier, un pilier du développement économique et social de notre pays. Il y a fait une place importante dans son actuel document de développement, le Plan national de développement.



## ORGANISATION DES LOCALES APRÈS 32 ANS

**Une première pluraliste qui a fait relever des difficultés et des erreurs à corriger pour l'avenir****● Taux de participation provisoire en attendant les résultats : 50,5%**

Initialement estimé à entre 60 et 65%, le taux de participation provisoire à ces élections a été largement revu à la baisse. Le nouveau taux provisoire communiqué par la CENI est de 50,5%, soit un peu plus de la moitié des plus de 3 millions d'électeurs qui se sont inscrits sur les listes électorales. Des élections qui se sont déroulées non sans difficultés et sous la surveillance de 8.000 agents de la FOSE.

Tchambakou Ayassor, le président de cette institution qui organise et supervise les élections au Togo, s'est encore une fois félicité de la maturité politique des acteurs politiques et des électeurs et remercie les diverses contributions faites pour le succès de ce scrutin qui s'est, a-t-il ajouté, déroulé dans le calme, la sérénité et la paix.

« Je me félicite de l'engouement de la population et de la mobilisation de toutes les parties prenantes pour ces élections des conseillers municipaux », écrit-il dans un communiqué.

Les communales ont été émaillées de beaucoup d'incidents. La CENI a reporté le vote dans certaines localités. C'est le cas dans Avé 2 et Bassar 4, pour « des raisons techniques, le vote est reporté à une date ultérieure dans lesdites communes », explique l'institution. Le premier responsable de celle-ci rassure « que tout sera mis en œuvre pour l'organisation prochaine du vote dans lesdites communes ».

Dans l'ensemble, deux partis, Alliance nationale pour le changement (ANC), Union pour la République (UNIR) et la Coalition des 14 partis politiques de l'opposition (C14) se détachent au niveau des résultats.

Rappelons que le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales a interdit à la Commission nationale justice et paix et deux autres associations de déployer leurs observateurs (au nombre de 3000) sur le terrain.

Pascal Akoussoulèlou Bodjona qui a suivi de près les préparatifs de ce scrutin note qu'il lui manque un certain nombre de détails qui auraient pu permettre une meilleure participation des Togolais. Et donc, le « ministre gros format » a regretté « qu'il n'y ait pas eu assez de pédagogies en la matière... La décentralisation telle que nous l'avons conçue et implémentée devrait être actée par le vote de ce 30 juin. Cela devra permettre à tous les citoyens de participer d'abord au développement de leur cité au plan communal ».

**DIFFICULTÉS DES ÉLECTEURS**

Dans plusieurs centres, les bureaux de vote n'ont pas ouvert à 7h00 comme l'a indiqué le communiqué de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), chargée d'organiser et de superviser les élections au Togo.

Contrairement à l'engouement que cela devrait susciter, il a été observé une faible mobilisation dans la capitale et à plusieurs endroits du pays.

Contrairement aux élections antérieures où il faut faire de longues

files, aussitôt venu, aussitôt le nom trouvé et, aussitôt servi. L'attente ne va pas au delà de 10 minutes; ça allait bien vite.

A l'Ecole primaire publique d'Adakpamé et celle d'Akodésséwa, les électeurs ont attendu plusieurs minutes avant de voir les choses se mettre progressivement en place. Mais là n'est pas encore le problème pour ces électeurs. Ce qui intrigue ces derniers, c'est surtout la difficulté à trouver leurs noms sur les listes électorales.

« On ne comprend pas comment ils ont fait les listes. Normalement, elles se font par ordre alphabétique, ce qui facilite la tâche aux électeurs. On se rend compte ce matin qu'ils ont tout mélangé. On peut avoir un bureau de vote sur la carte et ne pas retrouver son nom que dans un autre bureau de vote. Il arrive que les gens retrouvent leur nom dans d'autres centres carrément. Ce n'est pas encourageant », s'est plaint Koffi G., rencontré à l'EPP d'Adakpamé.

Même les chefs centres, à l'en croire, ne sont pas capables de situer les électeurs qui se perdent dans ces listes. « Nous avons constaté que ce sont les affichages lors du recensement électoral qui sont toujours là. Ils ne les ont pas remplacés », a-t-il ajouté.

« Nous avons pris un peu de retard ce matin dans le démarrage du vote. Les salles de classe n'ont pas été vite ouvertes. Nous avons constaté aussi

que les kits ne sont pas au complet. On a fait appel à la CENI, mais ils nous demandent de venir chercher les matériels au siège. On ne sait pas par quel moyen nous irons les chercher. C'est plutôt eux qui devront nous les apporter ici », a confié Maglo Kaglo Koffi, Chef centre de l'Ecole primaire catholique d'Adakpamé.

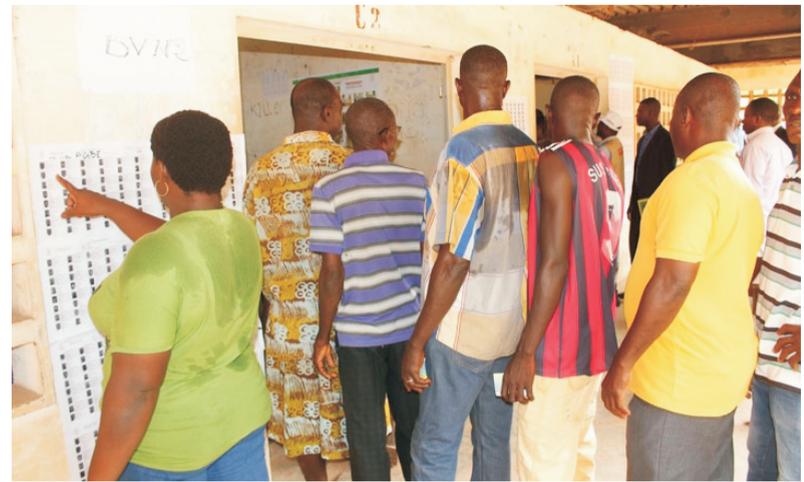
Et de confirmer la difficulté des électeurs à trouver leur nom sur les listes. « C'est vrai, il y a des électeurs qui ne retrouvent pas leur nom. On les dirige vers d'autres centres. Et pourtant ils sont inscrits ici », a-t-il dit.

« Le scrutin s'est bien déroulé dans l'ensemble, hormis quelques soucis techniques relevés dans certains centres de vote », a fait savoir M. Tchambakou Ayassor, ajoutant que « des mesures seront prises avec le concours du gouvernement, pour corriger ces insuffisances ».

**LA FOSE GARDIENNE DU TEMPLE**

La Force Spéciale Election a fait un travail remarquable. Elle était visible un peu partout dans les points stratégiques. Au niveau des bureaux de vote et au niveau des CELI, ainsi que dans les grands carrefours pour veiller à la sécurité et au bon déroulement du scrutin. A la fin de chaque journée, elle fait le point des différents meetings et caravanes qui se sont déroulés.

Après le scrutin d'hier dimanche 30



juin comptant pour les élections locales, La Force sécurité élections (FOSE 2019) a rendu public son rapport de sécurisation des élections qui se sont déroulées sur le territoire togolais, sauf dans certaines communes, notamment Bassar 4 et Ave 2 où les élections ont été reportées.

« Globalement sur l'ensemble du territoire, le scrutin s'est bien déroulé depuis 7 heures jusqu'à 16 heures, heure de fermeture des bureaux de vote », indique le communiqué de la FOSE2019.

Cependant, poursuit le document, la FOSE 2019 a enregistré des incidents dans les localités de kotokloé dans le canton d'Asrama, (P/HAHO), Kpotavé-avia dans la commune de VO 3 (P/VO), l'EPP Baguida (P/Golfe), Tchaloudè (P/Blitta), et Cinkassé (P/CINKASSE).

Le rapport ajoute que « les incidents ont été très vite maîtrisés par la FOSE qui a pris toutes les dispositions pour la poursuite du vote dans le calme et la sérénité ».

Quant au scrutin en question, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé un taux de participation de 65%, ce que beaucoup conteste déjà.

Malgré les difficultés rencontrées un peu partout, il faut relever que le Togo a eu le mérite d'organiser ces élections municipales qui mettent fin aux fonctions des délégations spéciales. Il faut commencer quelque part. Et comme la perfection n'est pas de ce monde, l'expérience faite pour cette fois-ci après 32 ans de ce manque de conseillers municipaux va permettre à l'avenir de corriger les erreurs et les difficultés rencontrées ici et là. Cette volonté d'avoir chercher à commencer quelque part à fait qu'aujourd'hui le Togo sait à quoi s'en tenir dans l'organisation de ces élections locales qui sont très spéciales et différentes de la présidentielle avec le pays comme une seule circonscription électorale ; de même que les législatives.

Abass ISSAKA

**Les tâches qui attendent les futurs élus locaux**

**L**e conseil municipal, selon **Ouro-Bossi Tchacondoh, c'est à peu près une Assemblée locale. « Leur premier rôle c'est de voter les lois, rendre les grandes décisions, voter le budget pour donner des outils de travail aux maires qui seront élus au sein du Conseil. Dans un premier temps, le conseil communal va élire le maire, les adjoints et après ils vont élaborer le plan de développement communal qui définit les axes de développement de chaque mairie », a-t-il indiqué.**

A cet effet, souligne l'expert en décentralisation, les maires doivent être en mesure de gérer les budgets et les projets de développement sous le contrôle du Conseil communal. « Ce sont en résumé les tâches qui attendent les futurs élus locaux », a souligné Ouro-Bossi Tchacondoh.

**Quelle autonomie pour les élus locaux ?**

Après les élections communales, les élus locaux vont travailler en toute liberté dans la définition de leur politique, dans l'élaboration de leur budget mais dans l'exécution de leurs

tâches ils seront soumis au contrôle de tutelle opéré par Messieurs les Préfets de chaque localité. « Il s'agit de voir si les actes qu'ils posent sont conformes à la loi. C'est une autonomie mais qui est sous contrôle de tutelle », renseigne Ouro-Bossi Tchacondoh, expert en décentralisation.

La décentralisation, souligne-t-il, n'est pas contre l'Etat. « Elle renforce l'Etat. Elle ne peut pas être un moyen de mise à rude épreuve de la République. Les citoyens de chaque commune doivent être responsables des actes de développement et en même temps bénéficiaire du développement de leur ressort territorial », a martelé l'expert en décentralisation.

**Attention ! Ne plus confondre préfet et préfecture comme entité collectivité locale**

Dans la loi portant décentralisation de 2007, la décentralisation était défini à 3 niveaux conformément aux dispositions de la constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 141. En conseil des ministres le 17 juin dernier, le gouvernement a apporté des modifications à cet article ramenant la décentralisation à deux

niveaux : régions et communes. Ainsi la préfecture comme collectivité locale n'existe plus.

« Il ne faut pas confondre le préfet et la préfecture comme entité collectivité locale. Le préfet existera comme organe politique. La préfecture en tant que démembrement administratif est là pour représenter les services déconcentrés de l'Etat. Il représente l'ensemble du gouvernement dans son ressort territorial. Le préfet n'a rien à avoir avec les collectivités locales en tant que entités décentralisées. Aujourd'hui, préfecture en tant que entité administratif déconcentré est là mais c'est le volet préfecture décentralisée qui n'existe plus », a clarifié Ouro-Bossi Tchacondoh.

Par ailleurs, les dernières élections municipales organisées au Togo remontent en 1987. Déjà plus de trente ans que les togolais et togolaises attendent ces élections.

Il faut relever que le gouvernement, au cours du dernier conseil des ministres, a pris un décret définissant les modalités de convocation et missions de la première réunion des conseillers municipaux et fixant le cadre général du règlement intérieur du conseil municipal.

« Durant plus d'une trentaine d'années, les élections locales n'ont pu être organisées, privant les communes de disposer d'outils nécessaires pour une bonne organisation du travail au sein des conseils élus. C'est pourquoi le gouvernement prend soin d'adopter un cadre général retraçant les éléments d'un règlement intérieur conformément à la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales, pour éviter que les 117 communes ne se lancent chacune dans la rédaction d'un règlement intérieur type », a précisé le conseil.

Les missions qui leur sont dévolues étant les mêmes, les éléments importants de ce cadre général de règlement intérieur sont relatifs à la présidence des séances et des assemblées, au déroulement des séances, aux débats, aux votes et délibérations, aux débats d'orientations budgétaires, aux commissions municipales, à l'adoption du budget et du compte administratif, au droit à l'information et aux questions écrites, ajoute le gouvernement.

T. B.




**Spécial promo**  
**JUSQU'À**  
**-40%**  
sur le  
**DÉDOUANEMENT**  
**DES VÉHICULES**  
**& DES MARCHANDISES\***  
jusqu'au 31 Juillet 2019

\* Marchandises sous douane en souffrance



41, rue des Impôts  
02 BP 20823 Lomé TOGO  
Tél : +228 22 53 14 00  
Email : otr@otr.tg



OTR - TOGO



OTR - Office Togolais des Recettes



OTR - Office Togolais des Recettes

**8201**  
RENDREMENT  
**8280**  
ANTICORRUPTION

FEDERER POUR BATIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

## AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que, dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

La dépréciation de ces marchandises sous douane en souffrance (Port, MAD, entrepôt, ...) est subordonnée à une demande préalable dans les conditions ci- après :

### I- CAS DES VEHICULES

- Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux magasins et aires de dédouanement est comprise entre le 1er Janvier 2019 et le 31 juillet 2019 ;
- Un taux de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 ;
- Un taux de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017 ;
- Un taux de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2017.

### II- CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une

inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

### III- CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

La présente mesure prend effet à compter de sa date de signature et prend fin le 31 juillet 2019. Toute personne ayant bénéficié de la présente dépréciation doit liquider et payer l'intégralité des droits et taxes au plus tard le 31 juillet 2019.

Passé ce délai, la dépréciation accordée sera automatiquement annulée.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le .....

**Le Commissaire Général p.i**  
**Philippe Kokou B. TCHODIE**



# ON DIT QUOI

La rubrique de ceux qui devraient tourner sept fois leur langue avant de parler

«Le Togo a été vendu aux fétiches indiens pour que Gnassingbé reste longtemps au pouvoir». ça ce sont les propos sortis de la bouche d'un grand prélat. Mgr Philippe Fanoko Kpodzro puisque c'est de lui qu'il s'agit s'est encore lancé dans des délires. Il veut nous dire que lui en tant qu'homme de Dieu qui demande à ses fidèles de croire en Dieu seul et à son fils reconnaît que, les fétiches sont plus puissants que Dieu qu'il sert. Alors là, c'est le monde à l'envers. Ou soit le Prélat est fan des fétiches ou alors il nous dit que c'est seul Dieu qui est tout Puissant et qui est le Protecteur. Aller affirmer dans un homélie qu'il faisait présentait à l'occasion d'une prière qui était en train d'être faite pour soutenir la C14 le Togo a été vendu aux vaudou est beaucoup plus grave. Et

# R

donc tout porte à croire Mgr ne peut pas par ses prières demander au Dieu et à Jésus qui a été crucifié pour sauver les gens de faire quelque chose pour le Togo. Et que pour lui, étant donné que le Togo est vendu aux fétiches, il n'y a plus rien à faire pour le libérer de ces fétiches. Vraiment, le

vieux prélat est allé trop loin. Et poursuivant ses délires, il relève que « le plus insupportable qui malmenait tous les autres dans la Coalition c'est le groupe ANC » et de comparer Jean Pierre Fabre un Judah. Mgr, si vous avez des penchants pour un groupe d'opposants, soutenez le sans chercher à dénigrer d'autres. Ce n'est pas bon, encore qu'on était en pleine campagne électorale. Laissez les populations juger les uns et les autres. Kpodzro n'est pas à son coup d'essai. Il a toujours pris des positions qui ne lui ressemblent pas, c'est-à-dire à un homme de Dieu qui en principe doit être une référence et qui devrait être quelqu'un qu'on devrait solliciter pour le règlement de certaines situations. Mais hélas !

## COMMUNIQUE

Sous le haut parrainage du **Chef-Canton de Grand Game, Togbui Noudoda Agbo xenyo Alex VIII**, les Fils et Filles du canton de Game (FFG) organisent la grande fête de retrouvailles pour le développement 3ème édition qui aura lieu du **29 Août au 1er Septembre 2019 à Game centre.**

Vous êtes cordialement invités!

*Canton de Game ,  
Nouveau départ pour le Développement!*

## Courtes contre la montre

### Le slogan est à qui ?

Finally on ne comprendra rien à rien chez nos politiciens togolais surtout du côté de nos leaders de l'opposition. Depuis le déclenchement du mouvement du 17 Août 2019 enclenché par Tikpi Atchadam et son PNP, l'on a entendu différents slogans. «Retour à la Constitution de 1992 », « 50 ans ça suffit » et un autre plus populaire c'est « Bindjé guè Bindjé ». Aujourd'hui une polémique semble être née autour de l'auteur et de l'inventeur de ces slogans qui ont rendu populaires le leader du Parti National Panafricain, Tikpi Atchadam. En tout cas ça rentre dans les querelles de politiciens. Quand nous évoquons cette question c'est parce que ces derniers temps, et lors des campagnes pour les locales, le leader de l'ANC, Jean Pie Pie, lors de l'une de ses interventions a révélé devant ses militants à Bafilo que c'est l'ANC qui est l'auteur du célèbre slogan « Bidjé Bindjé ». Et ce que la première fois que ce slogan a été entonné, c'était en 2013 lors des campagnes des législatives. Et que c'est à Bafilo que lui, Jean Pie Pie a eu à le prononcer. Donc le slogan a été récupéré par le PNP lorsque ce dernier a commencé par faire ses meetings populaires. Et ceci s'était amplifié au lancement du mouvement du 19 Août 2017. Il y a aussi cette question de Retour à la Constitution de 92. Nous avons appris là également, des sources proches des hauts responsables du MCD de Me Tchassona que ce slogan est du parti MCD. Et il a été sorti lors de la tournée de Awa Nana à l'intérieur du pays pour recueillir les avis des populations sur les réformes à faire. C'est là qu'un militant du MCD a demandé et à tue tête que sans le retour à la C92, rien n'évoluera dans ce pays. Mais finalement dans les revendications du PNP, ce parti a mis ce point de Retour à la C92 comme premier point à résoudre. Une revendication qui devrait aboutir au départ immédiat de Faure Gnassingbé du pouvoir. Alors entre Tikpi, Fabre et Tchassona qui a plagié son prochain. Les droits d'auteur doivent être payés.

### Des ONG colorées !

Eh oui ! Quand on dit que la société civile est colorée dans notre pays, les gens ne veulent pas nous écouter. L'on a vu qu'au plus fort moment de la crise créé par le PNP, des organisations de la société civile se sont affichées comme étant des soutiens des partis de l'opposition. Or en principe une organisation de la société civile doit être neutre et avoir la confiance de tous les partis en conflit. Puisque quand c'est chaud, c'est vers elle qu'on retourne. Mais au Togo, ce n'est pas le cas. Les OSC sont devenues des fonds de commerce pour certains individus. Il faut s'attaquer au pouvoir en place afin d'avoir la sympathie des populations et bénéficier des subventions de l'extérieur ou du soutien financier de gens de la diaspora. Mais en le faisant ces OSC oublient que le pouvoir c'est le pouvoir et qu'il y aura un moment où elles viendront solliciter des autorisations auprès de ce pouvoir. Dans cette histoire de prise de position l'on a vu comment la conférence épiscopale des églises qui a pris position en lançant des invectives au pouvoir. Alors qu'en principe, les églises c'est les militants de tous les partis politiques qui y vont pour prier. Et qu'en cas des problèmes, les politiques peuvent se retourner vers ces églises pour chercher des solutions. Mais la position affichée par les églises dans la crise qui a secoué le Togo il y a quelques années, a fait que le gouvernement a refusé de lui accorder des accréditations pour l'observation des élections locales qui ont eu lieu au Togo. Et la raison évoquée par le gouvernement, c'est l'impartialité de la conférence épiscopale et certaines OSC de la place.

### Ils se sont encore dispersés

Dans une élection on dit souvent que beaucoup d'appelés, peu d'élus. Et pour être parmi les élus, il faut savoir s'organiser et pouvoir faire tout ce qui est en son pouvoir pour convaincre l'électorat. Pour la première fois que le Togo organise les municipales après 32 ans d'hibernation, il y a eu beaucoup de candidatures. L'on a enregistré celles des partis politiques, des indépendants et des regroupements des partis politiques. Chacun y ait allé de ses moyens pour convaincre les électeurs. Mais le problème qui s'est posé, c'est la dislocation des partis politiques et des indépendants qui ont présenté des candidats avec des voix dissonantes face au parti au pouvoir UNIR, très soudé. L'on a assisté dans cette configuration de candidature, une campagne de dénigrement menée par les partis de l'opposition contre l'opposition. Dans cette perspective, c'est un prélat qui s'en est pris à l'ANC, parti politique de Jean Pie Pie dans le cadre de son soutien au reliquat de la C14. Et cette contre campagne a donné ses fruits quand on voit les résultats qui sont engrangés par l'ANC face à la C14 dans plusieurs bureaux de vote. Il faut dire que dans cette affaire, l'ANC n'a pas été du tout ménagé. Il était entre le marteau du PNP et l'enclume de la C14. Ce qui a agi sur lui. En tout cas, du moment où les gens se permettront de disperser leurs voix face à un parti au pouvoir bien organisé, ils ne pourront pas venir crier qu'on les a volés.

## Le Magnan Libéré

Récépissé N° 0302 / 17 / 11 / 06 / HAAC

### Directeur de Publication

Abass ISSAKA  
90 16 49 87 / 90 85 85 22

### Mise en page :

A. Maxime (91 08 91 02)

### Imprimerie :

Rad Graphic Sarl U.

### Responsable commercial

Bertine ADJAHO  
90 36 97 10

### Tirage :

2000 exemplaires

Casier N° 35MJ BP: 81213 Lomé / Mail: iabasse@yahoo.fr



## SECTEUR DE LA SANTÉ

## Après plus d'un an d'accalmie le désespoir monte

## ● Le SYNPHOT menace et interpelle le Premier ministre

Depuis plus d'un an, le secteur de la santé est très calme. Aucun mouvement d'humeur n'a plus jamais été constaté. Et pour cause. Il y a l'ouverture d'un dialogue entre le gouvernement et le syndicat des médecins. Un document élaboré conjointement il y a plusieurs mois par le gouvernement et les personnels de santé dresse un état des lieux du secteur. Un diagnostic précis et des traitements adaptés pour parvenir à un système de santé efficace. Mais un an après, des inquiétudes apparaissent au niveau du SYNPHOT.

Gilbert Tsolenyanu, le secrétaire général du Syndicat des praticiens hospitaliers du Togo (SYNPHOT) attend un retour des officiels. Mais il commence à s'impatienter. « Dire qu'il faut prier pour que les choses avancent, c'est se tromper et moi je ne prie plus pour ça. Il faut de la bonne volonté de tous les côtés », a-t-il confié lundi dernier. Il demande au Premier ministre, Komi Sélom Klassou, de donner un coup d'accélérateur.

Certes, précise Gilbert Tsolenyanu, les ponts ne sont pas coupés avec les pouvoirs publics, mais il veut maintenant passer à l'étape des engagements.

« La base est dépassée, le désespoir monte de jour en jour et cela pourrait déboucher sur des mouvements de contestation à tout moment, si rien n'est fait », a-t-il prévenu.

« Depuis plus d'un an, il n'y a plus eu de mouvements dans le secteur de la santé, c'est déjà un acquis que le gouvernement doit faire pérenniser au lieu d'attendre que ça dégénère

encore avant de réagir », a indiqué un porte-parole du groupe de travail sur le secteur de la santé.

Cinq points majeurs sont contenus dans le document remis au chef du gouvernement le 20 février dernier après dix mois de travaux. Il s'agit, notamment, du statut particulier du personnel médical, de la réhabilitation des hôpitaux et de la construction de nouvelles unités.

Le gouvernement, n'a l'intention de mettre le dossier sous le boisseau ; il travaille dessus et cherche les moyens de financer les réformes, expliquent les responsables du ministère de la Santé.

Cette nouvelle sortie du SYNPHOT est la conséquence directe du fait que les autorités hiérarchiques n'accordent aucune importance au chapelet de revendications brandies par les dits agents depuis très longtemps.

On sait que dans ces cas de figure, c'est le pauvre citoyen qui a le malheur de tomber malade dans la période de grève qui en paie les frais.

Le secteur de la santé étant l'un des secteurs les plus stratégiques dans un pays, il est primordial que les autorités prêtent une attention particulière aux revendications des agents de la santé. Malheureusement tel n'a pas souvent été le cas et les praticiens n'ont jamais été satisfaits de ce que le gouvernement essaie de leur proposer. Et dans tout cela, c'est le Togolais lambda qui, malgré lui, est obligé de côtoyer la mort. Des patients, faute de soins adéquats, meurent de la pathologie la plus bénigne parce que les activités dans les centres de santé roulent au ralenti en cas de grève.

Nul n'ignore que ces praticiens officient dans des conditions très difficiles. Les hôpitaux et les centres de santé manquent du minimum vital pour sauver des vies humaines. Cette situation est plus alarmante au CHU-SO où des failles dans la gestion de la structure sont mises quotidiennement à jour. Las de travailler dans des conditions approximatives, le responsable du service de pédiatrie



avait entre temps envoyé une note au Directeur Général du CHU-SO pour lui rappeler les risques encourus lorsqu'ils sont obligés de travailler dans ces conditions. Malheureusement aucune suite favorable n'a été donnée à cette lettre, qui au fait, n'est autre chose qu'un rappel des conditions exécrables dans lesquelles les médecins exercent leur fonction.

« On a eu à faire des mouvements de cessation de travail pour réclamer l'équipement de nos centres, le recrutement du personnel pour une meilleure prise en charge des patients. Par après, les discussions ont été ouvertes et nous avons accepté d'aller à ces discussions. A notre grande surprise, notre

employeur refuse de mettre de l'eau dans son vin et continue par nous faire des précomptes. Malgré qu'il nous doit des arriérés d'avancement depuis 2012 et actuellement 3 mois de garde et il se permet de nous faire des précomptes sur nos salaires » avait expliqué Ali Banna Abdou, Secrétaire Général du bureau local du SYNPHOT CHU-SO au temps chaud des débrayages

Vivement que cette fois-ci les autorités compétentes fassent diligence pour écouter attentivement les praticiens et trouver une approche de solutions à leurs griefs. Ceci évitera beaucoup de dégâts.

T. Bôdjôguéfi

## NSIA :

## Les droits légaux des agents licenciés bientôt recalculés et payés

La crise créée par le licenciement de 9 employés de NSIA Assurances qui cristallise l'opinion depuis le mois dernier, connaîtra bientôt un dénouement. A la suite de la rencontre qui a eu lieu lundi dernier entre le ministre en charge du travail, Gilbert Bawara, le Syndicat des employés et cadres de banques, des établissements financiers et des assurances du Togo (SYNBANK) et le Directeur général de NSIA-Togo, en présence des responsables de certaines centrales syndicales, le Groupe NSIA décide de recalculer et payer les droits légaux aux agents licenciés. Les responsables de la compagnie expliquent que la restructuration conduisant au licenciement des 9 employés est un impératif pour la survie de la société et ne saurait créer un conflit entre le Togo et la Côte d'Ivoire.

L'information provient d'un responsable du Groupe NSIA. Les conclusions issues de la rencontre avec le ministre en charge du travail et le SYNBANK seront scrupuleusement mises en application. Il s'agit essentiellement de privilégier le dialogue et la concertation dans la résolution du problème et de recalculer et payer les droits légaux de ceux qui ont été licenciés.

Le responsable réitère certes que la situation actuelle de NSIA Assurances impose une restructuration pour éviter la fermeture.

« La recapitalisation de la filiale de 1,5 milliards F CFA pour porter le capital au minimum réglementaire de 3 milliards F CFA dans la filiale du Togo en vue de répondre aux exigences de la réglementation des assurances. Ces opérations ainsi que certains enjeux économiques de rentabilité et de survie ont conduit à une restructuration de NSIA Assurances au Togo. Au nombre des mesures adoptées, un plan social a été initié dans le strict respect de la réglementation en vigueur avec les

droits légaux qui ont été payés et des mesures d'accompagnement non obligatoire accordés », a-t-il indiqué.

A l'en croire, le Groupe NSIA est une multinationale panafricaine présente dans 12 pays du continent. Ainsi, ajoute-t-il que la politique de mobilité en son sein accompagne la stratégie de développement panafricain avec des objectifs à savoir la promotion de la culture de Groupe et la familiarisation des managers à la dimension panafricaine du Groupe NSIA, la mobilisation au bon endroit et au bon moment des compétences dont l'entreprise a besoin, quelles que soient leurs origines géographiques.

Autrement dit, la mobilité internationale accompagne le développement international du Groupe en mettant des compétences présentes dans un pays à la disposition d'autres pays qui peuvent en avoir besoin. C'est ce qui explique, dit-il la présence au Togo de Chantal Bosso et Constant Yao Djeket, respectivement Directeur général de NSIA Vie et NSIAIARDT.

On note également, souligne-t-il de nombreux Directeurs généraux exerçant en dehors de leur pays

d'origine dont une Togolais au Gabon, un Ivoirien au Congo, une Sénégalaise en Guinée, une Ivoirienne en Guinée Bissau, une Sénégalaise au Mali, une Ivoirienne au Bénin et une Béninoise au Togo, soit 66% de mandataires sociaux non nationaux qui exercent dans 8 pays sur les 12 dans lesquels le Groupe NSIA est présent.

Les Directeurs généraux ne font que mettre en application les décisions prises par le Conseil d'administration. Au Togo, la décision de la restructuration de NSIA Assurances, conduisant au licenciement des 9 employés, a été prise par le Conseil d'administration, présidé par le Togolais, Béné Boèvi Lawson, qui la jugeait opportune pour la survie de la société.

Toujours au Togo, le Groupe NSIA développe son activité en associant près d'une vingtaine d'actionnaires locaux. Le personnel salarié de NSIA est également composé à 100% des Togolais.

« L'affaire du Groupe NSIA est donc une affaire des Africains et non celle d'un pays contre un autre, ni du Togo contre la Côte d'Ivoire. C'est une



multinationale qui fonctionne avec des actionnaires locaux. Conformément à sa politique de mobilité, les Directeurs généraux peuvent ne pas être des nationaux. Ils mettent en application les décisions prises par le Conseil d'administration. C'est le cas au Togo où le Directeur général mettait en application la décision de licenciement de 9 employés de NSIA Assurances, prise par Conseil d'administration. La restructuration en cours à NSIA Assurances devrait donc lui permettre de retrouver rapidement sa rentabilité technique, pour plus d'efficacité dans ses offres de produits et prestations », a-t-il expliqué.

Créé depuis 1995 par l'Ivoirien, Jean Kacou Diagou et une poignée de parents et d'amis, le Groupe Nouvelle Société Internationale d'Assurance (NSIA) dispose aujourd'hui d'un

important réseau Assurances en Afrique de l'Ouest et Centrale, et de cinq (5) Banques en Afrique de l'Ouest. Il a pour mission d'offrir par le professionnalisme et l'engagement de ses équipes, des solutions compétitives et innovantes en assurances et en banque, en vue de fournir au client, protection et financement et participer ainsi au développement économique et social des pays.

Le Groupe intervient principalement dans les domaines d'assurance et de banque, mais également dans les secteurs de la finance, l'immobilier et des technologies, et se positionne comme le premier groupe financier africain de référence, leader en bancassurance, performant et attractif, qui permet au plus grand nombre d'accéder à des solutions de qualité, adaptées et innovantes.



ENVIRONNEMENT

Des agents togolais chargés d'application de la loi, outillés sur la criminalité environnementale

Du 11 au 13 juin 2019 s'est tenue à Lomé, une session de formation, organisée par le Bureau Régional d'INTERPOL (BR/INTERPOL) pour l'Afrique de l'Ouest avec la collaboration du BCN-INTERPOL Lomé. L'ONG Eco Activists for Governance and Law Enforcement (EAGLE) dans son projet EAGLE-Togo, qui œuvre pour l'application de la loi faunique et floristique en luttant contre les crimes environnementaux et la corruption a pris une part active à cette session de formation en qualité d'expert invité.

Les 28 participants venus de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, des Douanes, des Agents du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN) ont suivi des présentations interactives de différents modules issus du thème : « Formation nationale des agents d'application de loi du Togo sur les capacités policières d'INTERPOL à la lutte contre la criminalité environnementale » Le Commissaire Divisionnaire BALATE Mikidjiébé, Directeur Général Adjoint de la Police Nationale, en ouvrant les travaux, a indiqué que le Togo fait des efforts qui ont abouti au démantèlement de plusieurs réseaux criminels à Lomé comme à l'intérieur du pays (saisie en janvier 2014 de plus de 3 tonnes d'ivoires au Port Autonome de Lomé). Le représentant du BR/INTERPOL à Abidjan, l'Officier Régional Spécialisé Sere IDRISSE, parlant de la menace actuelle de l'environnement, a souligné que le trafic d'espèces sauvages et des ressources naturelles a pris des proportions telles que des actions doivent être impérativement entreprises, tant au niveau des Etats que par la communauté internationale toute entière afin de faire échec à cette forme de criminalité dont les conséquences sont suffisamment destructrices de l'écosystème, de la faune et de la flore.



Au cours de cette session de formation, plusieurs modules ont été développés, notamment les succès stories des opérations de lutte contre la criminalité faunique au Togo, présenté par EAGLE-Togo, a permis de montrer l'ampleur de la criminalité faunique au Togo et la nécessité actuelle d'une franche collaboration entre Forces de l'ordre et de sécurité, Eaux et Forêts, Douanes, Justice et ONGs pour combattre ce fléau qui aujourd'hui est visiblement favorisé par la faible répression et la corruption. En effet, il ressort de cet atelier que courant la période 2013-2014 plus de 4,59 tonnes d'ivoires ont été saisies au Togo par les autorités togolaises, représentant plus d'un millier d'éléphants d'Afrique tués. Aussi, en avril 2017, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) ont, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et EAGLE-Togo arrêté trois trafiquants en possession de 782 peaux de

pythons royaux contenues dans trois grandes valises. De toutes les présentations faites des modules, le constat est clair : La criminalité environnementale explose et génère un trafic de plus en plus juteux privant les pays en développement de milliards de dollars de revenus. La réaction internationale se met en place mais le problème reste entier et les Etats peines à prendre des mesures communes. A la fin de la formation, des recommandations ont été faites à l'endroit des autorités politiques et judiciaires afin qu'elles priorisent la problématique de la corruption, introduisent la thématique de la criminalité environnementale dans les programmes de formation dans les écoles de Police, de Gendarmerie, de Douanes et des Eaux et Forêts et aussi adopter dans les délais les meilleurs les lois fauniques plus sévères en référence à la résolution 63/314 des Nations Unies du 30 juillet 2015 sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages qui demande de classer les infractions contre les espèces sauvages au rang de crimes. A la cérémonie de clôture, l'Officier Régional Spécialisé a réitéré la disponibilité d'INTERPOL à accompagner le Togo dans ses efforts à mener une lutte sans merci contre le crime environnemental.

(EAGLE-Togo)

K  
P  
A  
K  
P  
A  
T  
O

QUI T'A DEMANDÉ?

Salut mon ami ! C'est comment ? Et le vote ? Est-ce que dans chez vous là, vous avez pu faire quelque chose. On dit de voter et les gens sont venus faire leur zèle en mettant les bulletins dans urnes avant de venir ouvrir ça. Ils regardent seulement pour eux et ils font comme ça pour gâter le nom de quelqu'un. Politique là même là c'est compliqué hein ! Hummmm ! Expliquer à un enfant ce qu'est la politique: pas si simple. Mais un papa l'a très bien fait avec exemple à l'appui: suis son regard! Un enfant demande à son papa : « explique moi ce qu'est la politique ». Le papa répond : C'est très simple. Je vais te donner un exemple : notre famille. C'est moi qui rapporte de l'argent, je suis donc "le capitaliste". Ta maman gère cet argent, elle est donc "le gouvernement". Grand père vérifie si tout se passe bien : il est donc "le parlement". La bonne est "la classe ouvrière". Nous n'avons qu'un seul but : ton bien être , tu es donc "le peuple". Ton petit frère est encore dans le berceau, nous dirons qu'il est "l'avenir". L'enfant a bien écouté. La nuit tombe chacun s'en va au lit. L'enfant dans son sommeil entend son petit frère qui pleure. Il se lève et va voir. En fait, le petit frère a fait caca dans sa couche. Que faire ? Il va dans la chambre de ses parents et s'aperçoit que la maman est seule dans le lit et dort. Ne voulant pas la réveiller, il va dans la chambre de la bonne et là il trouve son papa dans le lit de celle-ci. Mais trop occupé à profiter de la jeune fille, le père ne voit pas son fils. En sortant de cette chambre, l'enfant croise le grand père qui lui chuchote de ne rien dire. Troublé par les évènements, l'enfant va se recoucher en laissant le bébé dans sa merde. Le lendemain le papa qui ne se doute de rien demande : « Alors mon fils, tu as réfléchi et compris ce qu'est la politique ? ». Le garçon répond : « oui papa ta définition est claire : Le capitalisme profite de la classe ouvrière, pendant que le gouvernement dort et le parlement regarde sans rien dire. Tout le monde se fout de ce que pense le peuple et l'avenir est dans la merde...! Alors tout est dit ! A la semaine prochaine !

Togomètre

En forme

La CENI

C'est l'institution en charge de l'organisation des élections au Togo. Mise en place seulement il y a quelques mois elle a su tenir le pari d'organiser des élections locales que les Togolais n'ont pas connu depuis 32 ans. Malgré les difficultés du terrain, elle s'est débattue et a fait feu de tout bois pour tenir dans les délais. Le 30 juin 2019 était la date retenue pour l'organisation de ces élections municipales. Aujourd'hui, le Togo peut se targuer d'avoir élu ses conseillers municipaux. Comme on le dit souvent, si on ne commence pas on ne peut pas terminer. La CENI, conduite par M. Tchambakou Ayassor s'est mise à l'œuvre depuis qu'elle a été mise en place et depuis que la date du 30 juin a été fixée. Elle a démarré avec les révisions des listes électorales qui ont duré trois jours plus un supplément d'un jour afin de permettre à tous les Togolais qui n'avaient pas pu se faire recenser de le faire. Elle a déployé beaucoup de ses membres pour que ces élections se passent dans de bonnes conditions. Dieu merci ces élections qui sont du nouveau pour beaucoup de Togolais s'est bien déroulée sans incident majeur. Il faudrait faire en sorte que les communes soient effectivement gérées par des élus locaux comme c'est le cas dans beaucoup de pays. Il faut signaler que depuis 2001, les communes ont toujours été dirigées par des délégations spéciales rendant du coup le pays ridicule aux yeux de l'opinion nationale et internationale. Avec cette expérience, l'on espère que les erreurs seront corrigées pour des élections plus propres et sans tâche.

En panne

Les délégations spéciales

C'était la trouvaille au Togo afin de permettre à certaines personnes d'être nommées pour prendre la place des élus locaux. Ceux-ci ont été appelés les présidents des délégations spéciales. Ces délégations spéciales ont beaucoup fait du tort aux Togolais. Elles n'ont de compte à rendre à personne. Et aujourd'hui, les communes sont dans des états piteux et lamentables. Et pourtant ce ne sont pas les moyens qui manquent. Ces délégations spéciales perçoivent des tickets de marché et au niveau des magasins mais l'on ne sait où passe les sous. Elles sont subventionnées par l'Etat, mais ce sont les présidents de ces délégations qui s'en remettent plein les poches. Elles n'ont aucune représentativité au plan international. Il a eu même des conflits de compétence entre eux et les préfets, représentants du pouvoir central. Tous les deux étaient nommés et tous ignorent les limites de leur compétence. Beaucoup de ces présidents de délégations menaient la vie dure à leurs administrés qui n'ont pas la bouche pour parler. Aujourd'hui après les locales, on est en droit de conclure que c'est la fin de ces délégations spéciales. Place maintenant au développement à la base proprement dit parce que les nouveaux élus auront l'obligation de rendre des comptes à leurs électeurs. Bye Bye les délégations spéciales !

MANIFESTATIONS SUR LE CAMPUS DE LOMÉ : Un dérapage peut conduire à l'exclusion définitive des établissements publics du Togo

Depuis le 25 juin, un nouveau texte réglemente à l'Université de Lomé l'organisation, la gestion et la sécurisation des réunions et manifestations sur le campus universitaire. Selon l'arrêté signé par le président, professeur Dodzi Kokoroko, l'encadrement d'une réunion ou d'une manifestation sur le campus universitaire de Lomé, ne peut empêcher la possibilité d'intervention des forces de sécurité nationales à la demande du président. Tout dérapage ou acte répréhensible commis lors d'une réunion ou manifestation expose les organisateurs à des sanctions et ou à des mesures disciplinaires, sans préjudice des autres poursuites judiciaires qui peuvent être engagées à l'encontre des auteurs. Suivant le degré de l'acte posé, les sanctions peuvent aller d'un avertissement à l'exclusion de l'UL pour une durée maximum de cinq ans, l'exclusion définitive de l'Université, l'exclusion de tout établissement public

d'enseignement supérieur du Togo pour une durée maximum de cinq ans ou encore l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur du Togo en passant par le blâme. Pour les autorités universitaires, le nouveau texte vise à garantir un campus apaisé qui veut préserver les valeurs du vivre ensemble au sein de la communauté universitaire face à la montée, ces dernières années, de mouvements et associations professionnels dont les revendications corporatives ne sont pas toujours sans incidence néfaste sur le fonctionnement normal des activités à l'Université. Le présent arrêté signé est le fruit, explique la présidence de l'Université de Lomé d'un travail d'une commission inclusive composée d'enseignants-chercheurs, d'étudiants, de syndicalistes, de membres du personnel administratif de l'UL et de personnes ressources provenant de différentes catégories

de la société togolaise, notamment un représentant de la cour suprême, un colonel de la gendarmerie nationale, un commissaire principal de la police nationale, des défenseurs des droits de l'homme, des hommes de média. Leur mission était de mener des réflexions sur la sécurisation des manifestations à caractère revendicatif sur le campus. En détails ils ont analysé les causes et les dysfonctionnements des manifestations à caractère revendicatif sur le campus, proposé une procédure décrivant clairement toutes les étapes pour l'autorisation ou le refus de manifester, de structurer un manuel de conduites à tenir par chaque catégorie composant la communauté universitaire lors des manifestations non autorisées, violentes et d'intervention des forces de sécurité et enfin identifier les termes mal compris du glossaire de la sécurité sur un campus et formuler des définitions claires à l'usage de toute la communauté.

ELECTIONS DES CONSEILLERS  
MUNICIPAUX  
Du 30 Juin 2019



**RECONNAISSONS NOTRE  
DÉFAITE ET FELICITONS  
LES VAINQUEURS !  
NOTRE COMMUNE Y GAGNE**



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

TOGOLAIS VIENS, BÂTISSONS LA CITÉ  
**#ElectionsTg2019**